



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2026-06

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2026-06-09-00004 - Rectificatif du 09 juin 2026 du recueil des actes administratifs spécial n° IDF-007-2026-06 du 03 juin 2026 , en raison d'une erreur matérielle affectant l'arrêté n°

IDF-2026-06-02-00016 du 2 juin 2026 modifiant l'arrêté n°IDF-2025-07-07-00009 du 07-07-2025 accordant à BF4 PROJET 10 l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme , lors de sa publication, en page 31 de ce recueil (1 page)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-06-09-00004

Rectificatif du 09 juin 2026 du recueil des actes administratifs spécial n° IDF-007-2026-06 du 03 juin 2026 , en raison d'une erreur matérielle affectant l'arrêté n° IDF-2026-06-02-00016 du 2 juin 2026 modifiant l'arrêté n°IDF-2025-07-07-00009 du 07-07-2025 accordant à BF4 PROJET 10 l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme , lors de sa publication, en page 31 de ce recueil

A Paris, le 09 juin 2026

RECTIFICATIF

Rectificatif du 09 juin 2026 du recueil des actes administratifs spécial n° IDF-007-2026-06 du 03 juin 2026 , en raison d'une erreur matérielle affectant l'arrêté n° IDF-2026-06-02-00016 du 2 juin 2026 modifiant l'arrêté n° IDF-2025-07-07-00009 du 07-07-2025 accordant à BF4 PROJET 10 l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme , lors de sa publication, en page 31 de ce recueil :

- En page 31 du recueil des actes administratifs spécial n°IDF-007-2026-06 publié le 03 juin 2026, au sixième considérant de l'arrêté n° IDF-2026-06-02-00016 du 2 juin 2026 modifiant l'arrêté n° IDF-2025-07-07-00009 du 07-07-2025 accordant à BF4 PROJET 10 l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme,

au lieu de lire : « et l'installation de panneaux photovoltaïques sur 60 % de la toiture des bureaux ; »

lire : « et la végétalisation de 60 % de la toiture des bureaux ; ».